

424.92

N. 0

JANVIER 1974



# Sommaire:

LA CRISE PETROLIERE ET LE PROBLEME POLITIQUE DE L'EUROPE	Page 1	
DIVERS	4	
L'EUROPE ET LE MONDE	5	,
ACTIVITE DES PARLEMENTAIRES D.C.	7	
SIX POINTS POUR L'EUROPE (Jacques MALLET)	8	i
L 'EUROPE EST DEVENUE NECESSAIRE (André COLIN)	10	į
NE PAS BUREAUCRATISER LA JEUNESSE (Egon KLEPSCH)	13	,

#### LA CRISE PETROLIERE ET LE PROBLEME POLITIQUE DE L'EUROPE

#### ANDRE COLIN : EUROPE - SEULEMENT UN MOT

Le retournement de la situation militaire, les risques d'un engagement encore plus direct ou plus intense des deux grandes puissances avec les répercussions mondiales que cela peut entraîner, les amènent à s'entendre alors que leurs propres armes s'affrontent encore.

L'exécution de cet accord que le conseil de sécurité et la communauté internationale se bornent en fait à ratifier, soulève, et cette fois directement entre les deux grandes puissances, une tension telle qu'on pourrait aller jusqu'à l'alerte nucléaire, dont l'Europe aurait supporté directement les effets alors qu'elle n'avait reçu aucune information. Pendant tout ce temps, la communauté internationale demeurait silencieuse. Quant à l'Europe, elle existait, mais, semble-t-il, au seul plan du vocabulaire.

#### LUIGI GALLI : LE CADRE POLITIQUE EST BOULEVERSE

On s'est aperçu, soudain, que le cadre politique du monde était bouleversé, mais, hélas, c'est une réalité ancienne. Depuis longtemps, le cadre de l'OTAN est en évolution; sur ce point, tout le monde est d'accord. On est passé successivement du choix de civilisation qui était à l'honneur à la fin des années 40, à l'exigence d'une garantie et d'une "couverture" pendant les longues années de la guerre froide, puis à la "compréhension" (en tout cas en Italie) du premier conflit dans le Proche-Orient, "compréhension" à laquelle a fait suite un détachement de plus en plus net, aboutissant aux récentes divergences sur la crise du Proche-Orient.

Cela ne s'explique pas seulement par les exigences d'une "realpolitik", mais aussi par un changement de conception et, pour ainsi dire, de culture. Depuis les aspirations de Kennedy à un "partnership" atlantique, on est arrivé à réduire les compétences européennes à un niveau régional, face aux responsabilités mondiales, qui sont réservées par Kissinger aux Etats-Unis.

Si l'on se réfère aux termes de l'article 2 du Pacte atlantique, il est évident que quelque chose a disparu, et que les préalables pour sa réalisation ont été supprimés. On est passé d'une perspective de deux blocs opposés, le monde atlantique et l'Est, à un cadre très différent, sinon contradictoire. L'Europe surgit qui conditionne la réalité internationale. Elle se présente non pas comme un élément marginal, mais au contraire comme une source supplémentaire de tensions, même si elle ne prétend pas se présenter comme une "force de frappe" dans l'équilibre déjà fragile du pouvoir atomique.

#### GIOVANNI GIRAUDO : IL N'EXISTE QU'UNE EUROPE

Les graves événements internationaux de ces derniers mois et de ces dernières semaines confirment l'impuissance de l'Europe des Neuf, et cette impuissance de chacun des Neuf a démontré l'absurdité permanente qui consiste à vouloir faire une politique communautaire sans faire de politique. L'attitude équivoque de la Communauté en son sein, due à son existence pour certains domaines et à son absence pour certains autres, s'est reflétée ces derniers jours sur le plan extérieur en répercutant des contradictions qui n'ont certainement pas contribué au renforcement de nos relations avec nos alliés et qui ont permis aux pays tiers de pratiquer de graves discriminations vis-à-vis des pays membres de la Communauté.

Dans ces conditions, vouloir définir l'identité politique de l'Europe communautaire pourrait s'apparenter à une attitude velléitaire, si une véritable prise de conscience sur l'impossibilité absolue de défendre un jour de plus des positions inconcevables ne déterminait pas les chefs d'Etat ou de Gouvernement à tirer des conclusions concrètes qui sont imposées par la nécessité et non pas suggérées par l'opportunité et l'égoisme national.

#### MARIO SCELBA: TROP TARD EN 1980

Tout ce qui est arrivé du 6 octobre à ce jour au Moyen Orient ne nous surprend nullement; puisque cela avait été prévu et pour ainsi dire photographié depuis longtemps. On prévoyait même le renforcement des deux super-puissances en l'absence d'une Europé démocratique.

Pourtant, les avertissements et les appels aux gouvernements des pays membres en faveur d'une politique communautaire au Moyen Orient - la seule politique réalisable avec quelques chances de succès - n'avaient pas manqué. Au contraire: Le Parlement Européen, déjà à l'occasion de la guerre de 1967, avait, dans une résolution adoptée à l'unanimité, expliqué par l'inexistence d'une union politique de la Communauté l'absence de l'Europe même dans cette affaire.

Récemment, le 15 mars dernier, le Parlement Européen estimant que, après le renvoi des techniciens soviétiques de l'Egypte, on se trouvait en présence des conditions les plus favorables à une solution diplomatique et dans un cadre régional du conflit, faisait appel aux gouvernements des Etats membres pour que, forts du prestige et des possibilités de la Communauté Européenne, ils prennent l'initiative d'établir la paix au Moyen Orient sur la base d'une politique commune.

On a déclaré à cette occasion que, même si l'initiative n'avait connu aucun succès, le prestige de la Communauté y aurait gagné, pour le seul fait de s'être présentée ouvertement comme force de paix.

Si l'appel du Parlement Européen avait été entendu, il n'est pas prouvé que la guerre n'aurait pas éclaté également; mais dans cette hypothèse, les deux super-puissances auraient pu difficilement ignorer la Communauté Européenne et les pays arabes auraient pu difficilement faire des discriminations entre ses différents membres, mettant ainsi en péril sa propre cohésion interne.

#### WALTER HALLSTEIN : LA VULNERABILITE DE LA COMMUNAUTE

La crise actuelle a démontré la vulnérabilité économique de la Communauté, alors que depuis 1956 les mises en garde ne manquaient pas. Elle a fait éclater l'impuissance de l'Europe à s'affirmer sur le plan international. Elle a administré la preuve que séparer la politique économique de la politique étrangère était contraire à la nature des choses. D'où l'humiliation de nos nations qui se sont révélées chacune incapable d'une action internationale à la mesure de ses ambitions, faute de l'exercer ensemble. D'où l'incapacité présente de l'Europe de défendre ses intérêts légitimes, tout en poursuivant une politique généreuse à l'égard des pays dépourvus. Il faut en tirer les conséquences.

#### DIVERS

#### REUNION DU GROUPE D.C.

Le Groupe Démocrate-chrétien s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de monsieur H.A. LÜCKER, le 10 janvier 1974.

A l'ordre du jour figuraient les rapports de M. LARDINOIS, membre de la Commission des Communautés européennes, sur les problèmes actuels de la politique agricole commune et du Vice-Président M. SCARASCIA MUGNOZZA, sur la Conférence au Sommet de Copenhague. Au cours des travaux de cette réunion, ainsi qu'au cours de ceux de la réunion du Bureau du Groupe, le 9 janvier, on s'est penché spécialement sur les problèmes du lieu de travail du Parlement européen, dont l'actuelle dispersion géographique rend de plus en plus difficile et coûteuse l'activité des parlementaires.

Le problème de la politique régionale a été également débattu. A la fin des travaux, le Groupe a publié les communiqués de presse suivants :

#### LE LIEU DE TRAVAIL DU PARLEMENT

Le Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, réuni à Bruxelles le 10 janvier 1974, sous la présidence de monsieur H.A. LÜCKER, a examiné le problème du lieu de travail du Parlement européen sur base du rapport de M. NOE (D.C.), présenté au Bureau du Parlement européen par le groupe de travail ad hoc "procédures et méthodes du Parlement européen", présidé par M. SCHUIJT (D.C.).

Le Groupe se soucie spécialement des deux principaux inconvénients qui découlent du système actuel de travail : d'une part les coûts supplémentaires difficilement justifiables et d'autre part la dispersion géographique (Luxembourg, Bruxelles, Strasbourg), qui de plus en plus menacent la coopération parfaite entre les institutions et surtout le fonctionnement même du Parlement.

Le Groupe démocrate-chrétien exprime sa très vive préoccupation quant à cette situation et pour suivra son initiative du mois de décembre 1973 avec la plus grande insistance, afin d'assurer que le Parlement européen commence, encore au cours de cette année, à déplacer progressivement ses activités au lieu où la Commission et le Conseil des Ministres déploient leurs activités depuis leur instauration.

#### LE FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Le Groupe D.C. du Parlement européen, réuni le 10 janvier 1974 à Bruxelles, sous la présidence de monsieur H.A. LÜCKER, a exprimé à l'unanimité ses préoccupations pour les controverses qui empêchent le Conseil des Ministres de prendre une décision au sujet de la dotation financière du Fonds européen pour le développement régional, conformément aux déclarations réitérées de la Conférence au Sommet de Paris.

Le Groupe démocrate-chrétien demande, en conséquence, au Conseil des Ministres de tenir compte de l'opinion exprimée par le Parlement européen lors de l'adoption de sa résolution sur la création d'un fonds européen pour le développement régional au cours de sa session de novembre 1973, lorsque le Conseil même prendra une décision relative à la dotation financière du Fonds (les 14 et 15 janvier 1974) et de prévoir, pour la période 1974 à 1975 des fonds, comme le Parlement européen l'a recommandé, d'un montant de 2,25 mio u.c.

000000000000000000

#### L'EUROPE ET LE MONDE

#### M. GIRAUDO RECOIT UNE DELEGATION EGYPTIENNE

Le Président de la commission politique du Parlement européen, M. GIRAUDO, a reçu le 1 l janvier des représentants du Parlement égyptien. La délégation, après un échange de vues sur des problèmes politiques d'actualité, a adressé une invitation à la commission politique de tenir une réunion en Egypte, avec des parlementaires égyptiens, ainsi que des parlementaires des pays arabes, afin de s'informer sur les opinions arabes en ce qui concerne la situation au Moyen Orient.

## INITIATIVE EUROPEENNE DE LA CDU

Le Comité régional CDU d'Aix-La-Chapelle a envoyé au Bureau de la CDU, à l'initiative de M. MÜLLER, ancien membre du groupe DC du Parlement, une proposition ayant trait à l'action européenne du parti. Le Bureau de la présidence a approuvé cette initiative, dont le texte est le suivant : "le Groupe CDU/CSU du Bundestag est invité à prendre une initiative parlementaire en vue d'accélérer la constitution de l'union politique européenne. En premier lieu, on devra renforcer la structure démocratique de la Communauté en modifiant le traité CEE : en raison du système des ressources propres et de l'état d'avancement de l'union économique et monétaire, ces pays membres devront laisser certaines de leurs attributions à la Communauté européenne. La diminution de leurs pouvoirs sera compensée par le renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Les modifications nécessaires du traité entreront en vigueur le 1/1/75 ; ces modifications concerneront également l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Le Bureau de présidence de la CDU et de la CSU devront - et si possible dans les mêmes délais - proposer aux autres pays membres une initiative analogue. Afin de parvenir à ce but, il sera nécessaire d'intensifier la coopération avec les partis démocrates-chrétiens, dans le cadre de l'Union européenne démocrate-chrétienne (UEDC) ainsi qu'avec les partis apparentés des pays membres.

#### "DIE WELT" SOULIGNE CETTE INITIATIVE

Le quotidien "DIE WELT" a publié le 6/1/74, un article concernant l'initiative de la CDU citée ci-dessus. Il souligne, à ce propos, une intervention de M. Gerd SPRINGORUM, membre du groupe DC du Parlement européen, qui a parlé d'un "malaise croissant" du Parlement européen, dû à l'absence de plus amples pouvoirs.

# CONSTITUTION D'UN GROUPE POLITIQUE : "DEMOCRATES CHRETIENS ET CONSERVATEURS" A L'OTAN

A l'occasion de la Conférence annuelle de l'Assemblée de l'OTAN (qui s'est déroulée à Ankara, le 30 octobre 1973), les parlementaires des partis D.C. et Conservateurs des pays membres de l'O.T.A.N. ont constitué un groupe politique sous la présidence de M. Richard JAEGER (CSU) Vice-Président du Bundestag allemand.

Le but de cette initiative est l'élaboration d'une attitude commune à cette conférence sur les problèmes politiques et sur les problèmes de l'organisation. Le déroulement des travaux en commission et en séance plénière à Ankara ont déjà démontré l'efficacité de ce nouveau Groupe. Le député italien F. STORCHI a été élu vice-président de l'Assemblée et, selon la coutume, il sera le Président de l'Assemblée l'année prochaine.

# SECURITE EUROPEENNE ET NEGOCIATIONS POUR LA REDUCTION DES ARMEMENTS

L'agence "Deutschland Union Dienst", dans son numéro 50, publie un article de M. Hans Edgar JAHN, sur le thème "sécurité européenne et négociations pour la réduction des armements".

M. JAHN affirme que la guerre au Moyen Orient nécessite un nouvel examen des rapports entre le Pacte Atlantique et la C.E.E. Aujourd'hui, il est délicat de parler d'une responsabilité globale (USA) et régionale (Europe): il est plus que jamais nécessaire de parler d'une seule voix. La sécurité européenne et atlantique ne peut être renforcée uniquement en réduisant les troupes en Europe centrale.

#### ACTIVITE DES PARLEMENTAIRES D.C.

- o Lors de la réunion de la commission parlementaire pour la santé publique et l'environnement et en présence de la Commission des Communautés européennes, Mme Hanna WALZ, rapporteur, a fait un exposé sur la proposition de la Commission relative à une modification des directives fixant les normes de base relatives à la protaction sanitaire de la population contre les dangers résultant des rayonnements ionisants.
- o Dans la mesure où le pouvoir de contrôler l'utilisation des recettes est retiré aux parlements nationaux, la fonction de contrôle doit être exercée par un Parlement européen dont les attributions soient renforcées en conséquence.

Ce contrôle doit nécessairement s'opérer par le biais d'un instrument fonctionnant de manière satisfaisante; on peut donc comprendre que les parlementaires européens apparaissent comme les éléments moteurs de la création d'une Cour des comptes européenne. (extrait de l'introduction de Heinrich Aigner au livre "Pour une cour des comptes européenne")

- o A la commission jeunesse et culture, M. E. KLEPSCH a été nommé rapporteur sur le problème de la création d'un Institut Universitaire à Florence. On se souviendra que le groupe DC a débattu le problème de l'Université européenne lors de ses journées d'étude à Florence (28 au 30 mai 1973). C'est la raison pour laquelle le rapport a été confié au groupe D.C. et tout particulièrement à M. KLEPSCH, qui a déjà été ports-parole du Groupe dans cette commission, en matière de politique de la jeunesse.
- O Quatre parlementaires du groupe DC ont été désignés comme rapporteurs dans les commissions parlementaires : M. NOTENBOOM à la commission des budgets, MM. HEGER et FRÜH à la commission de l'agriculture et M. MEMMEL à la commission juridique.
- o La commission compêtente du Parlement européen a créé, le 10 janvier, un groupe de travail "politique communautaire globale de coopération au développement".

Lors de sa première réunion, le groupe de travail a désigné M. DEWULF comme rapporteur.

## SIX OBJECTIFS POUR L'EUROPE

(Jacques Mallet)

Le Conseil Politique du "Centre Democrate" a adopté le rapport sur la politique étrangère présenté par M. Jacques Mallet. Sous le titre : "l'Europe a besoin d'être gouvernée", voici les points principaux du rapport de M. Mallet sur l'Europe communautaire :

1. La Communauté Economique Européenne a des institutions qui ont fait leurs preuves. Ne faudrait-il pas d'abord leur donner les moyens de mieux fonctionner en les rendant plus efficaces et plus démocratiques ?

On pourrait déjà faire beaucoup plus et beaucoup mieux dans le cadre des institutions existantes en rétablissant le vote majoritaire au Conseil de Ministres de la Communauté, en développant les délégations de pouvoirs attribués à la Commission européenne, en élargissant les compétences de la Communauté, en renforçant les pouvoirs budgétaires et le poids politique du Parlement Européen. Il s'agit en un mot d'améliorer les méthodes de travail des institutions de la Communauté. Rien n'est plus urgent, et si on le veut, rien n'est plus facile.

2. La coopération politique - en matière de politique étrangère s'organise en dehors des communautés.

Ceci est concevable au cours d'une période provisoire. Mais l'absence d'un organe permanent limite étroitement l'efficacité de cette coopération. D'autre part, la dissociation entre l'Europe économique et l'Europe politique ne peut, sans absurdité, être totale. Au point d'arrivée, il a été admis qu'en 1980 il n'y aura qu'une seule "union européenne" - dont les structures restent à définir - couvrant l'ensemble des relations entre les Neuf. Il faut s'acheminer progressivement vers cet objectif, au lieu de commencer par s'en éloigner.

3. En matière de défense, il faut faire preuve d'une grande souplesse.

Trois voies s'ouvrent aux Européens : ou bien réanimer l'U.E.O.; ou bien utiliser l'Eurogroupe ; (cette solution, qui a la préférence de nos amis britanniques et allemands, serait la plus logique sur le plan militaire), car cet organisme réunit tous les pays européens membres de l'alliance. Ou bien, enfin, créer une organisation nouvelle dans le cadre de l'Europe des Neuf. Cette solution serait sans doute la meilleure du point de vue politique.

- 4. Quant aux sommets européens restreints, ils ne doivent pas se substituer ni aux institutions communautaires, ni aux organes de la coopération politique, mais leur faciliter la tâche en leur apportant un supplément de volonté et de moyens.
- 5. Il importe que soit mise en route rapidement la procédure décidée au Sommet de Paris pour l'élaboration des structures de l'Union Européenne qui doit voir le jour en 1980.
- 6. Enfin, nous pensons que, pour mobiliser l'opinion, il faut que l'objectif final soit dès maintenant esquissé en termes simples et suffisamment clairs. Ce soit être l'instauration, avant 1980, d'un Gouvernement Européen aux compétences limitées, contrôlé par un Parlement Européen élu au suffrage universel direct.

#### L'EUROPE EST DEVENUE NECESSAIRE

(par André COLIN)

Les événements de ces derniers mois, et plus particulièrement de ces dernières semaines, ont été une cruelle leçon pour l'Europe, ou plutôt pour les divers pays européens puisque l'Europe, hélas ! n'est pas devenue une réalité politique et n'est donc pas une puissance. Ainsi, de ce fait, et à cause de ce fait, elle a été absente - humiliée, avez-vous dit - et est maintanant dépendante jusque dans son travail et son économie.

Nous avions tous légitimement ressenti comme une sorte de provocation la phrase de M. Kissinger, alors qu'il n'était pas encore secrétaire d'Etat, selon laquelle, il ne reconnaissait à l'Europe qu'une vocation régionale, seules les deux superpuissances ayant une vocation mondiale. Voilà que les derniers événements l'ont montré. Ce qui paraissait intolérable pour les Européens est devenu, au cours de ces dernières semaines, une réalité. C'est la fin des illusions.

Ce n'est pas en additionnant des chiffres de production, ce n'est pas en additionnant des chiffres d'échanges ou de courants commerciaux, ce n'est pas en fixant en commun des prix que l'on devient une communauté politique. On demeure un objet, et non pas un sujet, de la politique internationale.

Pour être une communauté politique, pour jouer un rôle dans la vie du monde, il faut une volonté politique, c'est-à-dire, en définitive, quelle que soit la forme de sa constitution, un Gouvernement. Peut-on voir la manifestation de cette volonté dans la déclaration publiée le 6 novembre par les neuf pays de la Communauté sur le conflit du Proche-Orient, c'est-à-dire après les mesures pétrolières prises par les pays producteurs ?

A la suite de cette déclaration des Neuf, certains ont cru en une grande expression de la volonté politique de l'Europe, mais d'autres, évoquant l'Europe de la peur, ont pu dire que cette déclaration était une nouvelle manifestation de lâcheté.

Nous croyons connaître l'inspirateur de ce texte, même si parfois, à tort, on vous en a attribué la paternité, soit pour vous en féliciter, soit pour vous en blâmer.

Si, une fois de plus, il est apparu que la cohésion de l'Europe ne pouvait se manifester que lorsqu'un grave danger la menaçait, ce texte n'a pas comblé l'absence et, quelle que soit l'interprétation qu'on lui donne, il n'a pas réparé non plus l'humiliation. Au surplus, cette manifestation d'unité n'est pas allée jusqu'à la solidarité entre les pays membres de la Communauté européenne. Certes, un autre texte adopté par le Conseil de Ministres de la Communauté, le même jour que le précédent, mais qui ne paraît pas avoir été porté à la connaissance de l'opinion européenne, disait : "Le Conseil des Ministres, conscient de l'interdépendance de l'économie des Etats membres de la Communauté, a demandé à la Commission et au Comité des Représentants Permanents de continuer à suivre attentivement la situation qui résulte de la pénurie de pétrole brut". Est-ce là une allusion à une éventuelle solidarité ? Ce dont il faut prendre maintenant conscience, c'est que la crise qui atteint l'un des pays peut affecter gravement l'économie de tous ses partenaires de la Communauté, en raison non seulement de la pénurie de pétrole, mais encore de son coût.

Ainsi, le conflit, après avoir marqué l'insignifiance politique de l'Europe, a maintenant révélé sa vulnérabilité économique, c'est-àdire, comme je l'indiquais il y a un instant, sa dépendance. Ainsi, il apparaît clairement maintenant qu'il n'y a pas une seule forme de dissuasion, la dissuasion nucléaire. Voici la dissuasion pétrolière et peut-être bientôt la dissuasion monétaire. Un chef d'Etat arabe, de passage à Paris, y a fait une allusion directe au cours d'une conférence de presse. De quelle forme de dissuasion s'agira-t-il demain? D'autant plus qu'est insinuée l'interrogation suivant laquelle derrière les mesures prises par les pays producteurs de pétrole, pourraient se profiler d'autres inspirations dont l'objectif serait la dépendance politique de l'Europe dans tous les domaines.

En présence de ces faits, il semble que l'on assiste maintenant à une sorte de surgissement de l'idée ou de la volonté européenne. Ce que n'avaient pas pu faire naître, malgré leur rigueur ou leur ferveur, les arguments ou l'éloquence, la loi des faits paraît l'imposer avec son éloquence, élle, irréfutable.

L'objectif, la construction de l'Europe, est devenu impérieux. S'il apparaît clairement qu'on veut le poursuivre il conviendra de demander à tous d'abandonner leurs querelles et de ne pas continuer à évoquer des souvenirs. Pour ma part, s'il en était ainsi, j'abandonnerai ces querelles devant la nécessité de poursuivre l'objectif. Je ne chercherai pas à savoir qui a eu raison trop tôt ou qui a eu raison plus tard, car je ne veux pas que se construise l'Europe de la contestation ou celle de la contrainte, pas plus que je ne souhaite l'Europe de la peur.

# NE PAS BUREAUCRATISER LA JEUNESSE EUROPEENNE

par Egon Klepsch

L'Europe ne peut entrer dans les faits que si l'opinion publique exerce une pression constante sur les autorités politiques. Il est donc capital d'associer la jeunesse à la construction européenne, afin de préparer l'Europe de demain. Tel a été le souci des Chefs d'Etat ou de gouvernement réunis en 1969 à La Haye.

Mais ce n'est pas une tâche facile. Il est toujours difficile de définir précisément ce que recouvre le terme de "jeunesse", il est encore plus difficile de définir les "problèmes de la jeunesse".

"Associer la jeunesse à la construction européenne", selon les termes du Point 16 du Communiqué de La Haye, signifie confier une mission aux jeunes, utiliser au profit de la construction européenne tout le pouvoir d'imagination dont ils sont capables.

Mais sur quelles bases? A travers quels organismes? Il n'y a pas "une voix de la jeunesse", il n'existe pas une institution véritablement représentative de la jeunesse. Il ne serait pas souhaitable non plus de créer un "mini-parlement de la jeunesse"; trop fortement structuré, dans lequel les jeunes abandonneraient leur force d'imagination, et n'imiteraient que les défauts de leurs aînés, par de vaines rivalités de tendances.

Au contraire, la Communauté aurait tout à gagner en mettant sur pied une structure souple à travers laquelle pourraient s'exprimer le plus facilement possible les avis des principaux courants qui animent la jeunesse.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen a proposé la création d'un Conseil Communautaire de la Jeunesse, dont seraient membres les représentants de toutes les associations de jeunesse organisées au niveau communautaire (sur base de criteres précis et sous contrôle de la Commission).

Par l'intermédiaire de ce Conseil communautaire, les organisations de jeunesse pourront faire connaître leurs avis aux institutions communautaires (Parlement, Commission, Conseil des Ministres), sur les différents problèmes intéressant la jeunesse.

Aucune procédure ne devra obliger les représentants des jeunes à rechercher entre eux une majorité qui ne pourrait être qu'artificielle. Les institutions communautaires auront tout à gagner à recevoir les différents avis des organisations de jeunesse sur un problème donné.

Et pour que les organisations de jeunesse représentées au sein de ce Conseil apprennent à mieux travailler ensemble, elles devront avoir la possibilité d'installer un de leurs responsables dans un même bâtiment à Bruxelles.

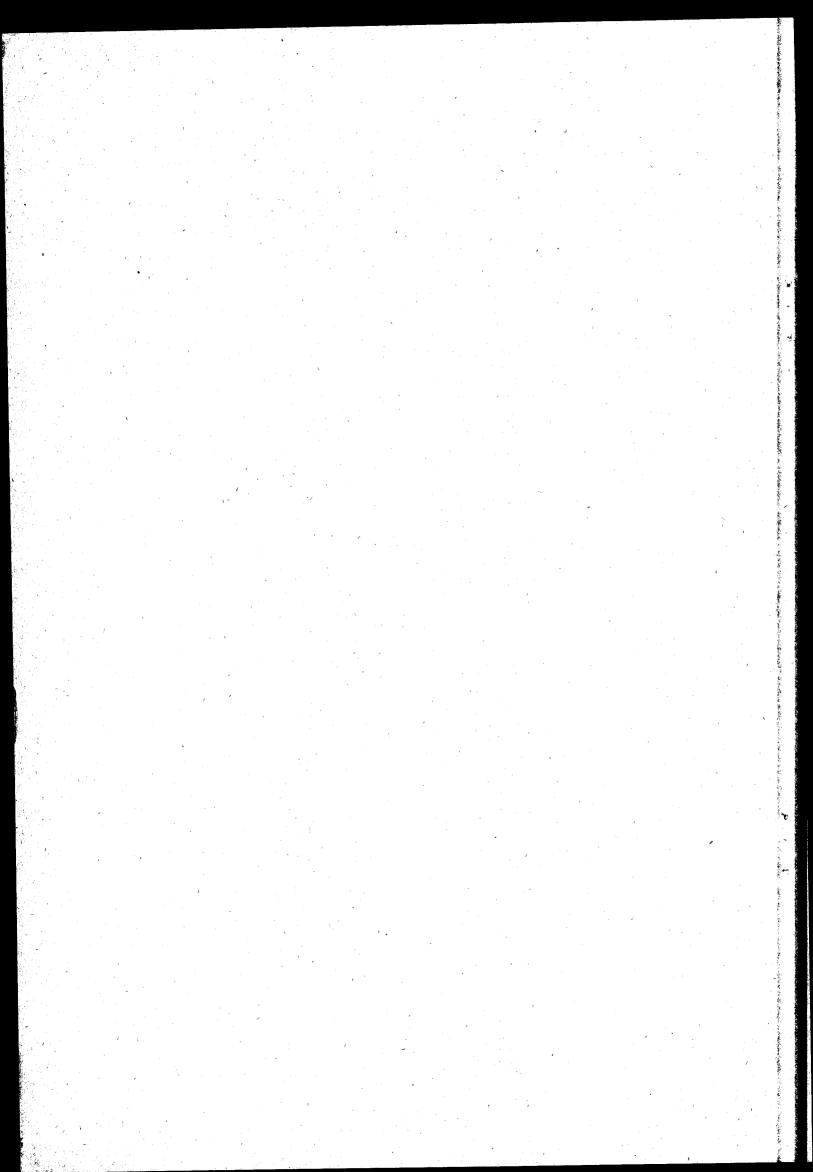
Le Conseil Communautaire de la jeunesse se réunira deux fois par an, en trois sections, la première regroupant les organisations à caractère politique. la seconde les organisations à caractère syndical, et la troisième les organisations culturelles, sportives et d'éducation populaire. Ainsi, chaque organisation apprendra à travailler en coordination plus étroite avec celles qui ont un caractère analogue.

Enfin, ce Conseil aura, en plus de sa fonction proprement consultative, un rôle concret à jouer : le Bureau de ce Conseil devrait être appelé à former, avec des représentants de la Commission, un organisme paritaire, constituant un Centre Communautaire de la Jeunesse,

Ce Centre de la jeunesse serait chargé de gérer toutes les initiatives créées au niveau européen en vue de contribuer à l'information et à la formation de la jeunesse, ainsi qu'aux échanges de jeunes en Europe.

Plusieurs objectifs seraient donc atteints par une telle politique de la jeunesse : les organisations de la jeunesse apprendront à mieux travailler ensemble et seront associées étroitement à la gestion concrète de tout ce qui concerne la jeunesse. De plus, les nombreuses initiatives prises a ctuellement par la Communauté à l'intention de la jeunesse seraient ainsi coordonnées et rassemblées dans un cadre unique.

Ainsi, enfin, la jeunesse ne sera pas abusivement "encadrée" et bureaucratisée. Le pouvoir d'imagination de la jeunesse aura plus de chances d'influencer les institutions européennes. L'Europe a tout à y gagner.



•

**V** ż 學士 小等